

16-08

LES EFFETS DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET DU TRANSFERT CANADIEN EN SANTÉ SUR LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

CAHIER DE RECHERCHE
WORKING PAPER

Nicholas-James Clavet, Guy Lacroix, Pierre-Carl Michaud et
Alexandre Parent

Décembre / December 2016



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales

HEC MONTRÉAL

ESG UQÀM



La Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques est une chaire multi-institutionnelle qui s'appuie sur un partenariat avec les organisations suivantes :

- **Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)**
- **iA Groupe financier**
- **Retraite Québec**

Les opinions et analyses contenues dans les cahiers de recherche de la Chaire ne peuvent en aucun cas être attribuées aux partenaires ni à la Chaire elle-même et elles n'engagent que leurs auteurs.

Opinions and analyses contained in the Chair's working papers cannot be attributed to the Chair or its partners and are the sole responsibility of the authors.

© 2016 Nicholas-James Clavet, Guy Lacroix, Pierre-Carl Michaud et Alexandre Parent. Tous droits réservés. All rights reserved. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, 2016.
ISSN 2368-7207



Les effets de l'équilibre budgétaire et du transfert canadien en santé sur les finances publiques du Québec*

Nicholas-James Clavet^a Guy Lacroix^b Pierre-Carl Michaud^c Alexandre Parent^d

Décembre 2016

Résumé

Cette étude cherche à évaluer les effets de l'équilibre budgétaire et du rétablissement de la croissance du Transfert canadien en matière de santé à son niveau historique sur les finances publiques du Québec. À l'aide d'un outil de simulation, nous analysons quatre scénarios permettant de mesurer les effets de ces politiques au cours des vingt prochaines années. Le scénario de référence suppose un retour aux taux de croissance des dépenses antérieurs à la période de rigueur budgétaire, et un Transfert canadien en matière de santé qui croît à un rythme plus faible que par le passé, une décision prise par le précédent gouvernement fédéral. Selon ce scénario, les dépenses publiques provinciales devraient augmenter de 166,6 G\$ d'ici 2035, alors que les recettes n'augmenteront que de 106,0 G\$, engendrant ainsi un déficit budgétaire de 61,8 G\$ en 2035. Les simulations montrent par ailleurs qu'un rétablissement de la croissance du Transfert canadien en matière de santé à 6% par année, tel que souhaité par le gouvernement du Québec, ne serait pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés eu égard à l'équilibre budgétaire et à la dette publique. Des efforts supplémentaires de contrôle des dépenses ou d'augmentation des recettes seront nécessaires pour atteindre ces objectifs vu le contexte de vieillissement de la population et de croissance économique faible.

Mots-clés : Finances publiques, Québec, équilibre budgétaire, transfert canadien en santé.
Classification JEL : J18, H50, H60.

^aUniversité Laval (nicholas-james.clavet@ecn.ulaval.ca)

^bUniversité Laval, CIRANO (guy.lacroix@ecn.ulaval.ca)

^cHEC Montréal, CIRANO, RAND (pierre-carl.michaud@hec.ca)

^dUniversité Laval (alexandre.parent.5@ulaval.ca)

*Les auteurs tiennent à remercier Steeve Marchand avec qui ils ont eu de précieuses discussions. Ils remercient Luc Bissonnette pour son aide avec la programmation du module budgétaire dans SIMUL 2.0. Ils tiennent également à remercier David Boisclair pour ses précieux commentaires.

1 Introduction

Au cours des années financières 2008-2009 à 2014-2015, le gouvernement du Québec a enregistré sept déficits budgétaires consécutifs. Ces déficits s'expliquent d'une part par les effets de la dernière crise économique qui a été accompagnée d'une reprise anémique, et d'autre part par une croissance soutenue des dépenses publiques durant la dernière décennie. Ce n'est qu'à l'année financière 2015-2016 que le gouvernement du Québec réussit à atteindre l'équilibre budgétaire en ralentissant de manière considérable la croissance de ses dépenses.

Plusieurs études s'intéressant à la soutenabilité du déficit budgétaire du gouvernement du Québec avaient souligné l'importance de freiner les dépenses, faute de quoi le gouvernement risquait de se retrouver avec une dette et des déficits très importants dans les décennies à venir (p.ex. [Godbout et al., 2007](#) ; [Clavet et al., 2013](#) ; [Godbout et al., 2014](#) ; [Bernard et al., 2014](#) ; et [Godbout et Montmarquette, 2014](#)).¹ Le gouvernement du Québec a entrepris des démarches en ce sens dès 2006 en se dotant d'une *Loi sur la réduction de la dette* ainsi que du *Fonds des générations* (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1.). Les deux principaux objectifs visés par la Loi sont de limiter la dette brute à 45 % du PIB et la dette correspondant aux déficits cumulés à 17 % du PIB.² Au 31 mars 2016, la dette brute s'établissait à 55,0 % du PIB et la dette provenant des déficits cumulés s'élevait à 31,7 % du PIB ([MFQ, 2016](#)).

Plusieurs éléments contextuels risquent de rendre la tâche du gouvernement difficile pour atteindre les objectifs de la Loi. Tout d'abord, il est à prévoir que le vieillissement de la population, et plus particulièrement l'entrée des baby-boomers dans la catégorie des aînés, fera augmenter de façon importante les dépenses en soins de santé. Ensuite, la croissance des recettes du gouvernement risque d'être plus faible que dans les décennies antérieures, à l'instar des autres économies occidentales ([Desjardins, 2014](#)). Le passage de 17,8 % en 2015 à 26,8 % en 2035 de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population limitera le potentiel de croissance de la force de travail et, du même coup, celui du PIB. Enfin, à partir de 2017-2018, il est prévu que la croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) passera de 6 % par année à un taux égal à la moyenne de la croissance du PIB nominal des 3 dernières années, avec un seuil minimal de 3 % par année. Dans un contexte où les dépenses de santé ont cru à un rythme plus élevé que le PIB ces dernières années, le maintien de la contribution fédérale au financement de la santé dans les provinces est un enjeu majeur.

Cette étude cherche à valider si le rétablissement de la croissance du Transfert canadien en matière de santé et le maintien d'un contrôle des dépenses sont nécessaires à l'atteinte des objectifs que le gouvernement du Québec s'est fixés en matière de contrôle de la dette. À cet effet, quatre scénarios distincts sont simulés et analysés. Le premier scénario suppose

1. La question a également été abordée à l'échelle canadienne ([BVG, 2012](#)) ainsi qu'à l'international ([Sutherland et al., 2012](#)).

2. La dette provenant des déficits cumulés correspond spécifiquement aux sommes empruntées sur les marchés financiers pour financer les dépenses courantes. La dette brute correspond, de son côté, à la somme de la dette émise sur les marchés financiers et des engagements du gouvernement envers les régimes de retraite et les avantages sociaux futurs des employés de l'État. De cette somme est soustrait le Fonds des générations.

un retour aux taux de croissance des dépenses antérieurs à la période de rigueur budgétaire et une croissance plus faible du TCS. Le deuxième scénario suppose un retour aux taux de croissance des dépenses et du TCS à leur niveau historique. Le troisième scénario s'intéresse aux effets d'un prolongement de la rigueur budgétaire qui assure un maintien de l'équilibre budgétaire jusqu'à l'année financière 2018-2019. Enfin, le dernier scénario combine le rétablissement de la croissance historique du TCS et le prolongement de l'effort de restriction budgétaire jusqu'à l'année financière 2018-2019.

Les projections suggèrent que les effets du vieillissement de la population combinés aux taux de croissance des dépenses antérieurs à la période de rigueur budgétaire entraîneront des déficits budgétaires chroniques, ainsi qu'une progression importante de la dette brute en pourcentage du PIB. L'atteinte de l'équilibre budgétaire de 2015-2016 à 2018-2019 a un effet considérable sur les finances publiques du Québec. Cette politique permet au gouvernement de se rapprocher grandement de son objectif d'une dette brute égale à 45 % du PIB en 2025-2026. Le maintien du taux de croissance du TCS à son niveau historique de 6 % contribue de manière substantielle à la réduction des déficits et du poids de la dette brute. Bien que l'effet d'un taux de croissance du TCS à 6 % augmente de manière importante à long terme, il n'est pas suffisante pour compenser les tendances haussières du déficit et de la dette qui sont observées dans tous les scénarios.

Dans ce qui suit, nous présentons d'abord brièvement la méthodologie utilisée pour projeter l'état des finances publiques du Québec jusqu'en 2035. On y discute également des différents scénarios à l'étude. La section suivante présente les résultats de simulation pour chacun de ceux-ci. Nous concluons l'étude par une discussion des résultats.

2 Méthodologie

2.1 Le modèle SIMUL

Les résultats présentés dans cette étude reposent sur des simulations effectuées à l'aide de SIMUL,³ un modèle de microsimulation dynamique permettant d'établir un portrait détaillé et réaliste de l'évolution socio-économique du Québec jusqu'en 2050 (Bissonnette *et al.*, 2016).⁴ SIMUL modélise plusieurs variables au niveau individuel telles que la natalité, la mortalité, l'immigration, l'émigration, la formation et la séparation des ménages, l'emploi, les revenus de travail, les revenus d'investissement et les revenus de pension. Une modélisation au niveau des individus permet de générer les distributions complètes des caractéristiques

3. Certaines parties du modèle SIMUL ont été estimées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires.

4. Nous limitons la présente analyse à l'année 2035, bien que SIMUL permette de la prolonger jusqu'en 2050.

de la population québécoise à partir desquelles on peut estimer des agrégats tels que la taille de la population, le nombre d'étudiants par niveau de scolarité, l'impôt total payé et la perception de certains paiements de transferts. Le modèle tient également compte de tendances fondamentales telles que les changements dans la composition des ménages, l'augmentation du niveau de scolarité des personnes et les changements de comportements sur le marché du travail (comme l'augmentation de l'âge de la retraite). Enfin, SIMUL modélise l'évolution des finances publiques du gouvernement du Québec en projetant les revenus et les dépenses consolidés de celui-ci.⁵ Ce dernier aspect de SIMUL est décrit dans les deux sous-sections ci-après (2.1.1 et 2.1.2).

2.1.1 Les dépenses⁶

Les dépenses modélisées dans cette étude regroupent l'ensemble des dépenses (consolidées) du gouvernement du Québec. La modélisation diffère toutefois selon la catégorie de dépenses considérée : 1) les dépenses en santé (et services sociaux), 2) les dépenses en éducation (et culture), 3) les autres dépenses – qui incluent les dépenses liées à la mission *Économie et environnement*, à la mission *Gouverne et justice* et à la mission *Soutien aux personnes et aux familles*, 4) les versements au Fonds des générations, 5) le service de la dette.⁷

Les dépenses en santé (et services sociaux) évoluent selon la structure démographique et la croissance structurelle des dépenses globales. Elles sont modélisées selon deux catégories : 1) les dépenses de programmes, et 2) les dépenses des entités consolidées (le Fonds de l'assurance médicaments, Héma-Québec, l'Institut national de santé publique du Québec, etc.).⁸ L'impact de la démographie sur les dépenses de programmes se manifeste par une demande accrue de services en raison du vieillissement de la population et par l'augmentation de la population. La croissance structurelle des dépenses de programmes en santé se manifeste par l'augmentation des dépenses par personne d'un âge donné. Un taux de croissance structurelle de 1,7 % a été estimé à partir de données sur l'évolution des dépenses publiques en santé observées par sexe et par tranche d'âge de 2004 à 2013 (ICIS, 2015).⁹ La croissance totale des dépenses de programmes en santé est égale à la somme de la croissance des dépenses due à la démographie et de la croissance structurelle. Les dépenses en santé liées aux entités consolidées varient pour leur part selon la taille de la population – sans égard à sa structure – et un taux de croissance structurelle égal au taux de croissance du PIB

5. Le cadre temporel de SIMUL suit une année civile (du 1 janvier au 31 décembre). Une année financière du gouvernement du Québec se termine toutefois le 31 mars. Elle chevauche donc deux années civiles. L'année civile 2014 est donc appariée avec l'année financière 2014-2015, pour palier à cette différence de cadre temporelle. La même logique est utilisée pour toutes les années.

6. Pour une synthèse des hypothèses de croissance des dépenses, voir le Tableau 4 de l'annexe B.

7. De plus amples détails sur les catégories de dépenses sont présentés en annexe A.

8. Les dépenses pour les entités consolidées sont liées aux fonds spéciaux, aux organismes autres que budgétaires et aux entités des réseaux de la santé et des services sociaux. Voir *Gouvernement du Québec (2015)* pour la liste complète et le budget associé aux fonds spéciaux et aux organismes autres que budgétaires.

9. Pour une discussion plus approfondie de l'estimation du taux de croissance des dépenses en santé, voir *Clavet et al. (2013)*.

par habitant. Le taux de croissance de ces dépenses correspond donc à la somme du taux de croissance de la population et du taux de croissance du PIB par habitant.

Les dépenses en éducation (et culture) reposent sur la structure socio-démographique et la croissance structurelle des dépenses. Elles sont modélisées selon deux catégories : 1) Les dépenses de programmes en éducation, et 2) les dépenses des entités consolidées du secteur de l'éducation et de la culture (les Fonds de recherche du Québec, les musées, le Conseil des arts et des lettres du Québec, etc.) et les dépenses de programmes en culture. Les effets de la structure socio-démographique sur les dépenses de programmes en éducation passent par la taille de la population étudiante et sa répartition au sein des différents niveaux scolaires. Le modèle reproduit également la tendance sociétale qui établit une relation entre les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques d'un individu et le fait qu'il fréquente ou non une institution scolaire (revenu familial, niveau de scolarité des parents, nombre d'enfants, statut d'immigration, etc.). Pour ce qui est de la croissance structurelle de ces dépenses, des taux de 2,7 % pour le niveau primaire et secondaire, de 0,77 % pour le niveau collégial et de 1,64 % pour le niveau universitaire ont été estimés à partir des dépenses publiques par élève observées entre 2001 et 2010.¹⁰ La croissance structurelle représente ici la croissance des dépenses par étudiant. La croissance totale des dépenses de programmes en éducation est égale à la somme de la croissance des dépenses due à la taille de la population étudiante et de la croissance structurelle. Les dépenses des entités consolidées du secteur de l'éducation et les dépenses en culture évoluent en fonction de la croissance de la population et du taux de croissance du PIB par habitant.

Les autres « dépenses » incluent celles liées aux missions de *Soutien aux personnes et aux familles*, *Économie et environnement* et *Gouverne et justice* et sont modélisées en fonction de la taille de la population et de leur croissance structurelle. Cette dernière est supposée égale au taux croissance du PIB par habitant. Trois transferts sociaux sont toutefois modélisés de manière indépendante à l'aide de SIMTAX (Marchand et al., 2015) et se retrouvent parmi les dépenses liées à la mission *Soutien aux personnes et aux familles* : l'aide sociale, la prime au travail et le soutien aux enfants. Les dépenses liées à ces trois transferts sociaux sont calculées de manière comptable en fonction des paramètres fiscaux, des revenus des individus (simulés) et des caractéristiques socio-démographiques des ménages (simulés). Ces dépenses dépendent donc de la taille de la population, de la distribution des revenus et des caractéristiques socio-démographiques des ménages.

Les versements au Fonds des générations sont modélisés selon deux catégories : 1) les revenus du gouvernement dédiés au Fonds des générations,¹¹ et 2) les revenus de placement générés par le Fonds lui-même. Les revenus du gouvernement dédiés au Fonds des géné-

10. Ces taux ont été estimés à partir des données du document *Indicateurs de l'éducation* des éditions 2007 à 2013 (MELS, 2013). Ces taux représentent la croissance des dépenses par étudiant selon le niveau de scolarité. Il est à noter que l'année 2006 a été retirée de cette série en raison de la réforme comptable que le Québec a mise en place. Ces estimations diffèrent de celles de Godbout et al. (2014), qui ont utilisé un taux de croissance structurelle des dépenses de 1,0% pour les individus âgés de 5 à 16 ans et de 1,5% pour les individus âgés de 17 à 24 ans.

11. Les revenus dédiés au Fonds des générations incluent la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, les redevances hydrauliques, les revenus miniers, les biens non réclamés, l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale et la contribution additionnelle d'Hydro-Québec.

rations évoluent entre 2015-2016 et 2020-2021 selon les valeurs prévues dans le Budget 2016-2017 (MFQ, 2016). Ils évoluent par la suite en fonction de la croissance du PIB. La valeur des revenus de placement comptabilisés du Fonds des générations est égale à la valeur comptable du Fonds des générations multipliée par un taux de rendement de 6,15 %. ¹² La valeur comptable du Fonds des générations est égale à celle de l'année précédente à laquelle on ajoute la valeur du versement durant l'année en cours.

Enfin, le service de la dette pour une année donnée est modélisé en appliquant un taux d'intérêt de 5,14 % sur la dette totale de l'année précédente. ¹³ Chaque année, le solde budgétaire est additionné à la dette totale de l'année précédente pour obtenir la dette courante. Pour obtenir la dette brute, il suffit de retirer de la dette totale la valeur comptable du Fonds des générations.

2.1.2 Les revenus ¹⁴

Les revenus modélisés regroupent l'ensemble des revenus (consolidés) du Gouvernement du Québec. La modélisation distingue toutefois trois catégories : 1) l'impôt sur le revenu des particuliers, 2) le Transfert canadien en matière de santé et 3) les autres sources de revenu.

Les revenus de l'impôt des particuliers sont obtenus à l'aide de SIMTAX en calculant de manière comptable les montants perçus en fonction des paramètres fiscaux, des revenus des ménages et de leurs caractéristiques socio-démographiques. Ces revenus dépendent alors de la taille de la population, de la distribution des revenus et des caractéristiques socio-démographiques des ménages. La valeur du Transfert canadien en matière de santé évolue selon les valeurs prévues dans le Budget 2016-2017 (MFQ, 2016). À partir de 2017-2018, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) augmente en fonction d'une moyenne mobile de 3 ans de la croissance du PIB. Il existe toutefois un seuil minimal de croissance du TCS établi à 3 %. La modélisation des autres sources de revenus repose sur le PIB, dont la croissance moyenne est présumée être de 3,4 % entre 2015-2016 et 2035-2036 (Desjardins, 2014). Ces revenus sont modélisés de manière à représenter une part constante du PIB à travers les années.

12. Un taux de rendement réel moyen de 4,15 % a été estimé à partir de données tirées de la série de publications intitulée *Comptes publics* (MFQ, 2015). Les années 2006 à 2016 ont été utilisées dans le calcul de ce taux. L'année 2007 a toutefois été retirée du calcul, puisque son inclusion aurait entraîné une diminution significative qui aurait par le fait même engendré une brisure marquée dans l'évolution de la valeur comptable du Fonds des générations. Un taux d'inflation de 2 % est ajouté au taux réel pour obtenir un taux nominal.

13. Ce taux a été obtenu en divisant la valeur du service de la dette de l'année financière 2014-2015 par la dette totale de l'année financière 2013-2014. Ce taux inclut les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs.

14. Pour une synthèse des hypothèses de croissance des revenus, voir le Tableau 3 de l'annexe B.

2.2 Les scénarios

Les scénarios sont conçus de manière à faire ressortir les effets de deux politiques : 1) le maintien de l'équilibre budgétaire entre 2015-2016 et 2018-2019 et 2) le maintien du taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé à 6 % au delà de 2016-2017.

1. Scénario sans restriction budgétaire (Sans restric. bud.)

Le premier scénario reconduit les taux de croissance des dépenses observés avant la période de rigueur budgétaire. Ce scénario permet d'avoir une idée de l'évolution des finances publiques si aucune restriction budgétaire n'avait été imposée par le gouvernement du Québec. Tel que édcrit à la section 2.1.1, on attribue un taux de croissance structurelle de 1,7 % pour les dépenses de programmes en santé, de 2,7 % pour les dépenses de programmes en éducation au niveau primaire et secondaire, de 0,77% au niveau collégial et de 1,64% au niveau universitaire. Les paramètres des transferts, l'admissibilité et les montants prescrits par les lois eu égard au soutien aux personnes et aux familles sont indexés à l'inflation (2 %). La croissance structurelle des autres dépenses évoluent en fonction de la croissance du PIB par habitant. À partir de 2017-2018, le Transfert canadien en matière de santé passe d'un taux de croissance de 6 % par année à un taux de croissance suivant une moyenne mobile sur 3 ans du taux de croissance du PIB. Le seuil minimal de croissance du TCS est de 3%.¹⁵

2. Scénario sans restriction budgétaire avec croissance du Transfert canadien en matière de santé de 6% par année (Sans restric. bud. & TCS 6%)

Le deuxième scénario est semblable au précédent scénario, sauf que la croissance du TCS est maintenue à 6% par année au-delà de 2016-2017.

3. Scénario équilibre budgétaire pendant 4 ans (Équi. bud. 4 ans)

Dans ce scénario, la croissance structurelle des dépenses est fixée de telle sorte que les finances publiques du Québec se maintiennent à l'équilibre budgétaire pendant quatre ans (2015-2016 à 2018-2019). Pour y arriver, les taux de croissance structurelle sont réduits de manière uniforme à travers les catégories de dépenses (santé, éducation et « autres »). Une réduction de 1 % des dépenses totales se fait par exemple par une diminution de 1 % de chacune des catégories de dépenses. Après la période d'équilibre budgétaire, la croissance structurelle est égale à son niveau historique d'avant la période de rigueur budgétaire (*Sans restric. bud.*). Ce scénario met en exergue l'effet de l'équilibre budgétaire durant une courte période sur les agrégats à long terme.

4. Scénario équilibre budgétaire pendant 4 ans avec croissance du Transfert canadien en matière de santé de 6% par année (Équi. bud. 4 ans & TCS 6%)

Ce scénario combine les restrictions budgétaires temporaires et un taux de croissance du TCS égal à 6 % au delà de 2016-2017.

15. Le taux de croissance nominal du PIB est de 3,28 % entre 2015 et 2024. À partir de 2025, il passe à 3,60 % (Desjardins, 2014).

3 Projections

Les projections des finances publiques présentées dans cette étude débutent en 2014-2015 et se terminent en 2035-2036. Ces projections donnent un aperçu des finances publiques sur un horizon d'un peu plus de 20 ans, ce qui est suffisamment éloigné pour faire ressortir les effets potentiels d'une politique à long terme. Il est à noter que les projections de SIMUL sont produites au départ en valeur réelle et sont converties par la suite en valeur nominale à l'aide d'un taux d'inflation de 2 % pour l'ensemble de la période analysée. Les résultats présentés dans cette étude sont donc en valeur nominale. Dans cette section, seule la première année d'une année financière est mentionnée pour simplifier la présentation des figures. L'année 2014 fait par exemple référence à l'année financière 2014-2015.

La Figure 1 illustre l'évolution attendue des dépenses et des recettes publiques totales (santé, éducation, service de la dette, versement au Fonds des générations et autres) selon le scénario *Sans restric. bud.*¹⁶ Les dépenses projetées passent de 97,1 G\$ en 2014 à 263,7 G\$ en 2035, soit une augmentation de 166,6 G\$.¹⁷ Pour les mêmes années, les revenus n'augmentent que de 106,0 G\$, passant de 95,9 G\$ à 201,9 G\$ (croissance nominale annuelle moyenne de 3,6%).

De manière plus précise, le Tableau 1 présente l'évolution des dépenses en les regroupant en cinq catégories (santé, éducation, autres, service de la dette et versements au Fonds des générations). On constate que ce sont les versements au Fonds des générations qui augmentent le plus fortement de 2014 à 2035, avec une croissance annuelle moyenne de 9 % par année. Ce résultat illustre l'importance croissante qu'aura le Fonds des générations pour l'équilibre budgétaire et la dette dans les années à venir. Les autres postes qui connaissent un taux de croissance élevé sont : 1) le service de la dette, avec une croissance annuelle moyenne de 6,3 % par année, ce qui laisse présager une forte croissance de la dette totale d'ici 2035 ; et 2) le secteur de la santé, avec une croissance annuelle moyenne de 5,4 % par année. Étant donné que le secteur de la santé est responsable de près de la moitié des dépenses, une croissance soutenue de plus de 5 % pèse lourd sur la croissance totale des dépenses. Sans restriction budgétaire, il est projeté que les dépenses en santé augmenteront de 75,0 G\$ de 2014 à 2035, passant de 36,8 G\$ à 111,8 G\$. La croissance future du Transfert canadien en matière de santé est donc un enjeu potentiellement de taille.

16. La définition des dépenses totales utilisée dans cette étude est légèrement différente de la définition des dépenses totales utilisée dans le budget du gouvernement du Québec ou dans d'autres documents officiels du gouvernement. La seule différence est qu'ici les versements au Fonds des générations sont inclus dans les dépenses totales. De cette manière, il est seulement nécessaire de faire la différence entre les revenus et les dépenses pour obtenir le solde budgétaire au sens de la Loi sur la réduction de la dette.

17. Il est à noter que 2014 est l'année de départ pour les simulations, puisqu'elle se situe avant la période de « rigueur » ou de « austérité » budgétaire que le Québec connaît depuis l'élection du gouvernement actuel. Ce choix d'année de référence permet de mieux faire ressortir les tendances fortes qui affectent les finances publiques du Québec, en démontrant tout particulièrement l'ampleur des pressions démographiques et structurelles que subissent les recettes et dépenses du gouvernement du Québec.

Figure 1 – Évolution des revenus et des dépenses du gouvernement du Québec, scénario *sans restric. bud.* (en milliards de dollars)

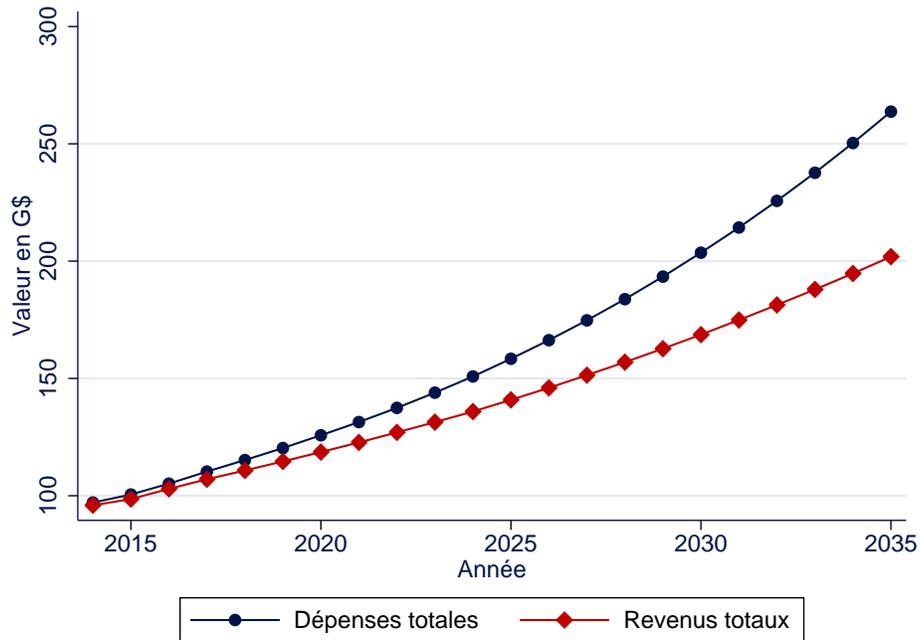


Tableau 1 – Évolution des dépenses du gouvernement du Québec de 2014 à 2035, scénario sans restriction budgétaire

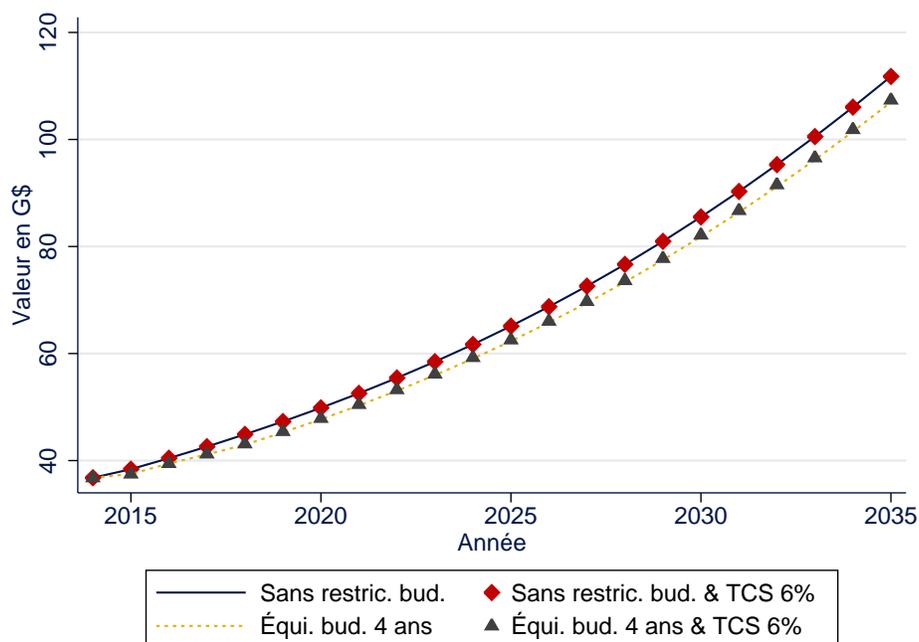
| | 2014 | 2035 | Variation | |
|-------------------------------------|----------|----------|-----------|--------|
| | (en M\$) | (en M\$) | (en M\$) | (en %) |
| Santé et services sociaux | 36 793 | 111 774 | 74 981 | 204 |
| Éducation et culture | 20 905 | 53 982 | 33 077 | 158 |
| Autres | 27 832 | 53 417 | 25 585 | 92 |
| Service de la dette | 10 270 | 36 700 | 26 430 | 257 |
| Versements au Fonds des générations | 1 292 | 7 847 | 6 555 | 507 |
| <i>Total</i> | 97 092 | 263 719 | 166 627 | 172 |

3.1 Dépenses publiques

La présente section analyse plus en profondeur les dépenses publiques, en présentant les trajectoires de dépenses selon différentes catégories (dépenses en santé, dépenses en éducation, service de la dette et dépenses totales) et selon les différents scénarios présentés à la section 2.2. Bien que les taux de croissance pour l'ensemble des postes de dépenses ne soient pas discutés dans cette section, le Tableau 6 en Annexe B présente les valeurs détaillées de taux de croissance des postes de dépenses selon les quatre scénarios retenus.

La Figure 2 présente l'évolution des dépenses en santé (et services sociaux) de 2014 à 2035 selon les quatre scénarios. Le niveau de dépenses en santé est plus faible sur l'ensemble de la période pour le scénario *Équi. bud. 4 ans* que pour le scénario *Sans restric. bud.* En effet, dans le scénario *Équi. bud. 4 ans* la croissance des dépenses en santé ralentit de 2015 à 2018 pour atteindre l'équilibre budgétaire et cela engendre un effet qui persiste au-delà de la période 2015-2018, car les dépenses en santé augmentent ensuite au même rythme dans les deux scénarios.

Figure 2 – Évolution des dépenses en santé et services sociaux de 2014 à 2035 (en milliards de dollars)



Les dépenses en santé du scénario *Sans restric. bud. & TCS 6%* sont identiques à celles du scénario *Sans restric. bud.*.¹⁸ La part des dépenses en santé qui est financée par le TCS varie toutefois entre ces deux scénarios. Le Tableau 2 présente la valeur du TCS selon l'hy-

18. La croissance des dépenses en santé ne dépend que des changements démographiques et de la croissance structurelle dans ces deux scénarios. Elle n'est donc pas influencée par les variations du taux de croissance du TCS.

pothèse de croissance de ceux-ci et la part des dépenses en santé qui est financée par le TCS (TCS/dépenses en santé) selon les quatre scénarios. Ce tableau montre que la part des dépenses en santé qui est financée par le TCS diminue substantiellement dans le scénario *Sans restric. bud.*, alors qu'elle augmente légèrement dans le scénario *Sans restric. bud. & TCS 6%*.

Tableau 2 – Valeur du TCS et part dans les dépenses en santé et services sociaux, selon le scénario

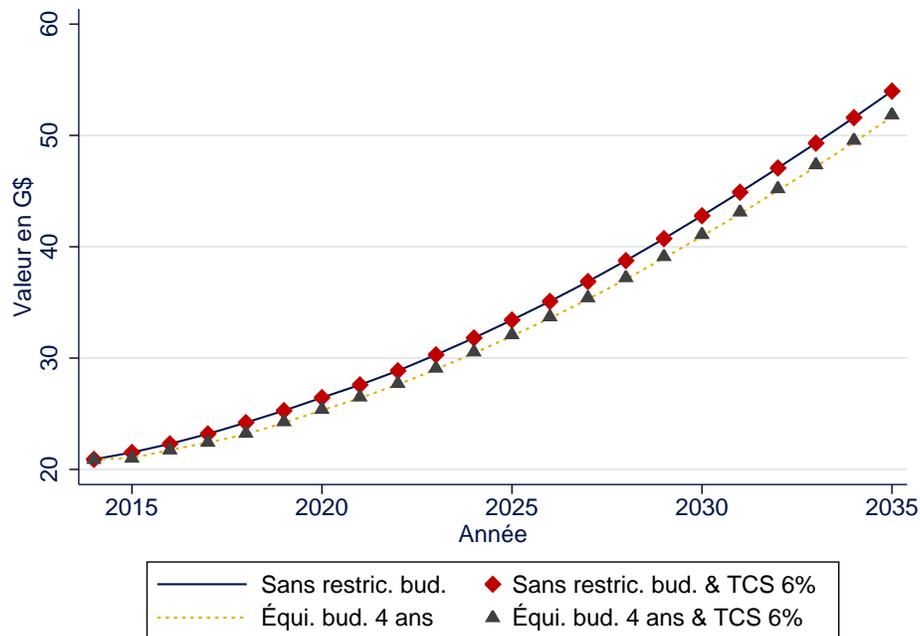
| | 2015 | 2025 | 2035 |
|-----------------------------------------------|------|------|------|
| <i>Sans restric. bud.</i> | | | |
| TCS (en G\$) | 5,1 | 7,3 | 10,4 |
| TCS/dépenses en santé (en %) | 13,2 | 11,2 | 9,3 |
| <i>Sans restric. bud. & TCS 6%</i> | | | |
| TCS (en G\$) | 5,1 | 9,2 | 16,7 |
| TCS/dépenses en santé (en %) | 13,2 | 14,2 | 14,9 |
| <i>Équi. bud. 4 ans</i> | | | |
| TCS (en G\$) | 5,1 | 7,3 | 10,4 |
| TCS/dépenses en santé (en %) | 13,5 | 11,7 | 9,7 |
| <i>Équi. bud. 4 ans & TCS 6%</i> | | | |
| TCS (en G\$) | 5,1 | 9,2 | 16,7 |
| TCS/dépenses en santé (en %) | 13,5 | 14,8 | 15,5 |

TCS : Transfert canadien en matière de santé.

Les dépenses en santé dans le scénario *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%* sont à peine plus élevées que celles du scénario *Équi. bud. 4 ans* à partir de 2017. Le TCS plus généreux du premier scénario permet au gouvernement de dépenser davantage en santé en 2017 et 2018, tout en maintenant l'équilibre budgétaire. Une fois les restrictions budgétaires relâchées, les dépenses en santé augmentent au même rythme dans les deux scénarios, puisqu'elles évoluent seulement en fonction de la démographie et de la croissance structurelle. Au final, les dépenses en santé du scénario *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%* sont plus élevées que celles du scénario *Équi. bud. 4 ans* d'environ 400 M\$ en 2035.

La Figure 3 présente l'évolution des dépenses en éducation (et culture) de 2014 à 2035 selon les quatre scénarios. Elle montre que les dépenses en éducation suivent les mêmes tendances que les dépenses en santé. Les dépenses en éducation des scénarios *Équi. bud. 4 ans* sont plus faibles que celles des scénarios *Sans restric. bud.* Cette différence est présente pour les mêmes raisons que pour les dépenses en santé, à savoir que l'effet du ralentissement de la croissance des dépenses en éducation durant les années 2015 à 2018 perdure au-delà de 2018. Enfin, la même dynamique est observée pour la catégorie des autres dépenses, même si elle n'est pas présentée.

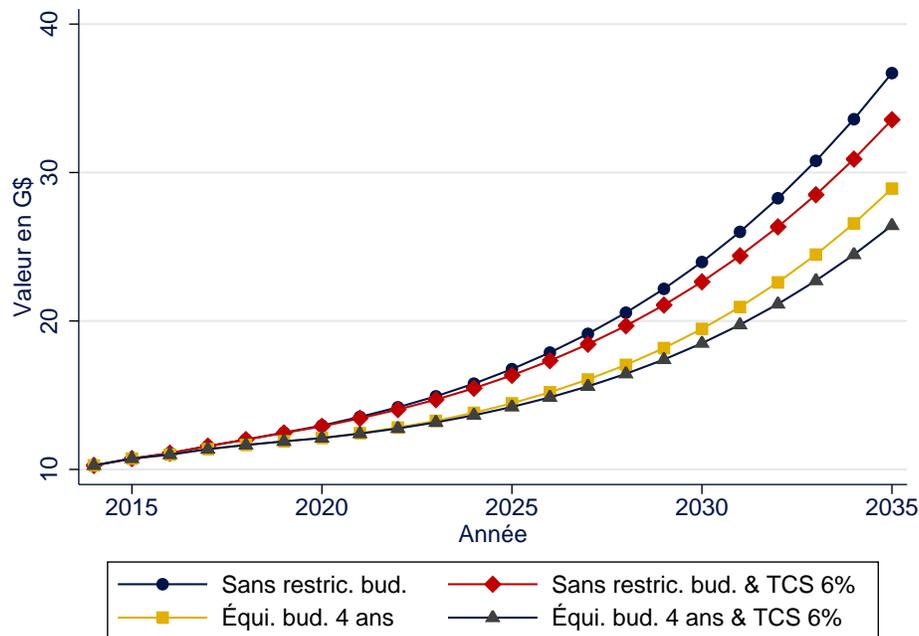
Figure 3 – Évolution des dépenses en éducation et culture de 2014 à 2035 (en milliards de dollars)



La Figure 4 présente l'évolution du service de la dette de 2014 à 2035 selon les quatre scénarios. Les trajectoires du service de la dette selon les scénarios sont nettement plus divergentes que celles des dépenses en santé, en éducation et des autres dépenses. En effet, la valeur du service de la dette en 2035 dans le scénario *Sans restric. bud.* est de 36,7 G\$, alors qu'elle est de 33,6 G\$ dans le scénario *Sans restric. bud. & TCS 6%*. Cette différence s'explique par une dette totale plus faible à long terme dans le scénario *Sans restric. bud. & TCS 6%* que dans le scénario *Sans restric. bud.* (nous élaborons davantage ce point à la section 3.2). L'atteinte de l'équilibre budgétaire durant quatre ans a un effet encore plus marqué sur le service de la dette qu'une croissance du TCS à 6%. En effet, l'équilibre budgétaire durant quatre ans (scénario *Équi. bud. 4 ans*) réduit le service de la dette d'une valeur de 7,8 G\$ (21,2 %) comparativement à seulement 3,1 G\$ (8,6 %) pour une croissance du TCS à 6% (scénario *Sans restric. bud. & TCS 6%* par rapport au scénario *Sans restric. bud.*). Enfin, sans surprise, le scénario *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%* est celui qui présente le plus faible service de la dette en 2035 avec une valeur de 26,4 G\$.

La Figure 5 présente l'évolution des dépenses publiques totales de 2014 à 2035 selon les quatre scénarios. Il est possible d'observer tout d'abord l'évolution conjointe de deux paires de scénarios : 1) *Sans restric. bud.* et *Sans restric. bud. & TCS 6%*; et 2) *Équi. bud. 4 ans* et *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%*. Les dépenses totales sont plus faibles sur l'ensemble de la période pour les scénarios *Équi. bud. 4 ans* que pour les scénarios *Sans restric. bud.* On remarque également que l'effet du ralentissement de la croissance des dépenses totales nécessaire à l'atteinte de l'équilibre budgétaire de 2015 à 2018 est permanent et croissant en raison de

Figure 4 – Évolution du service de la dette de 2014 à 2035 (en milliards de dollars)



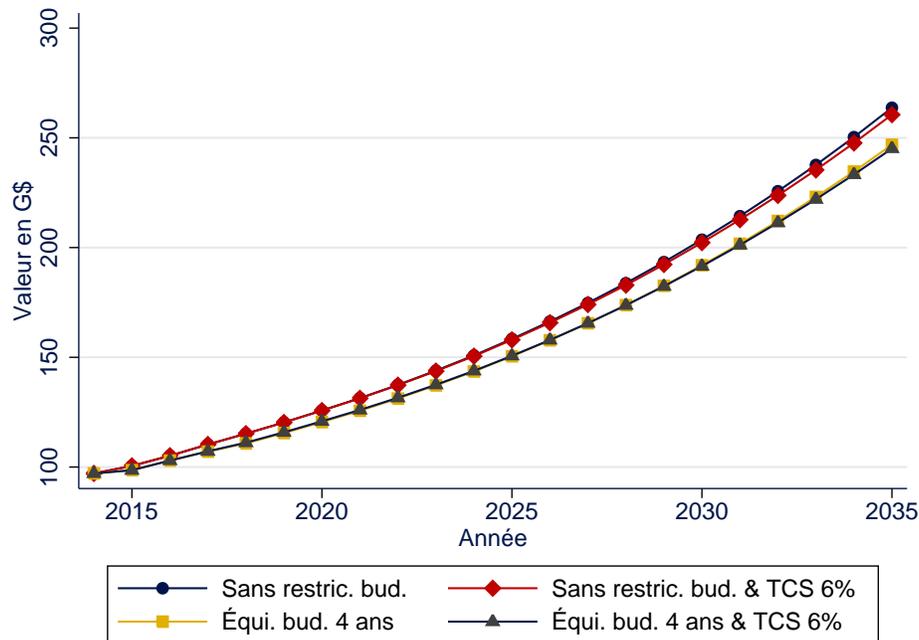
l'effet sur le service de la dette. L'écart des dépenses totales en 2035 est de 16,9 G\$ (6,4 %) entre les scénarios *Sans restric. bud.* et *Équi. bud. 4 ans*

3.2 Solde budgétaire et dette brute

La Figure 6 présente l'évolution du solde budgétaire de 2014 à 2035 selon les quatre scénarios. Un premier résultat notable est que tous les scénarios aboutissent à un déficit assez important en 2035. La valeur des déficits varient de 36,4 G\$ (scénario *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%*) à 61,8 G\$ (scénario *Sans restric. bud.*) en 2035. Malgré tout, la Figure 6 illustre bien que l'équilibre budgétaire durant quatre ans réduit le déficit à court terme, mais davantage encore à long terme. Le scénario *Équi. bud. 4 ans* a pour effet de ramener le déficit à une valeur de 1,9 G\$ en 2020 comparativement à un déficit de 7,1 G\$ dans le scénario *Sans restric. bud.* pour la même année (différence de 5,2 G\$). À plus long terme, la différence de déficit pour ces deux scénarios est encore plus grande avec une valeur de 16,9 G\$ en 2035.

Un autre élément important ressortant de la Figure 6 est que le maintien de la croissance de TCS à 6 % par année a un faible effet à court terme, bien que celui-ci s'accroisse fortement avec le temps. La différence de déficit entre les scénarios *Sans restric. bud.* et *Sans restric. bud. & TCS 6%* est de 2,5 G\$ en 2025 alors qu'elle est de 10,0 G\$ en 2035. Pour les scénarios *Équi. bud. 4 ans* et *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%*, la différence de déficit est de 1,9 G\$ en 2025 et de 8,6 G\$ en 2035. Enfin, il n'est pas du tout étonnant que le scénario combinant un équilibre

Figure 5 – Évolution des dépenses publiques totales de 2014 à 2035 (en milliards de dollars)

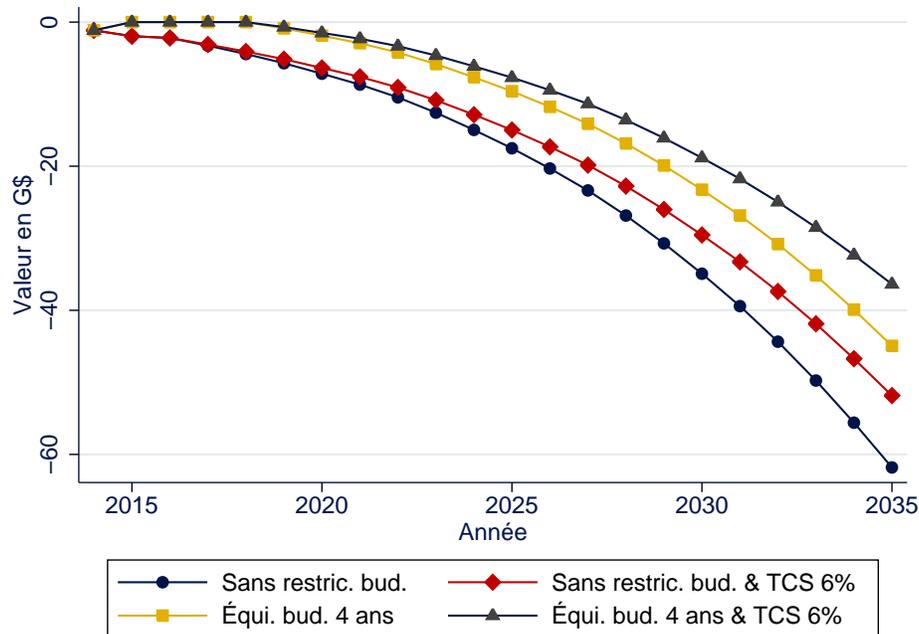


budgétaire de quatre ans et une croissance du TCS de 6 % par année (scénario *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%*) soit celui qui engendre les plus faibles déficits sur l'ensemble de la période étudiée.

La Figure 7 présente l'évolution de la dette brute en proportion du PIB de 2014 à 2035 selon les quatre scénarios. On constate que la dette brute demeure relativement stable en pourcentage du PIB de 2015 à 2023 et ce même si aucune restriction budgétaire n'est mise en place et que le taux de croissance du TCS suit la croissance du PIB (scénario *Sans restric. bud.*). Toutefois, la situation se dégrade très rapidement par la suite. En un peu moins de 15 ans (de 2023 à 2035), la dette brute passe d'environ 55 % à près de 90 % du PIB. Le maintien de la croissance du TCS à 6 % par année n'est pas suffisant à lui seul pour ralentir significativement la progression importante de la dette brute en pourcentage du PIB. Dans le scénario *Sans restric. bud. & TCS 6%*, celui-ci ne fait que réduire la dette brute de 1,3 point de pourcentage à l'horizon de 2025. Dans ce scénario, la dette brute atteint 78,4 % du PIB en 2035.

Pour sa part, le maintien de l'équilibre budgétaire de 2015 à 2018 a pour effet de réduire de manière substantielle la dette brute en pourcentage du PIB à moyen terme. Celle-ci passe de 55,1 % du PIB en 2014 à 47,6 % du PIB en 2025. Cette mesure aide grandement à l'atteinte de l'objectif d'une dette brute égale à 45 % du PIB d'ici 2025 (scénario *Équi. bud. 4 ans*). La situation semble encore une fois se compliquer au-delà de 2024 pour le scénario *Équi. bud. 4 ans*. Passé cette année, la dette brute reprend une pente ascendante de telle sorte qu'elle représente plus de 65 % du PIB en 2035. Enfin, le scénario *Équi. bud. 4 ans & TCS 6%* permet

Figure 6 – Évolution du solde budgétaire de 2014 à 2035 (en milliards de dollars)

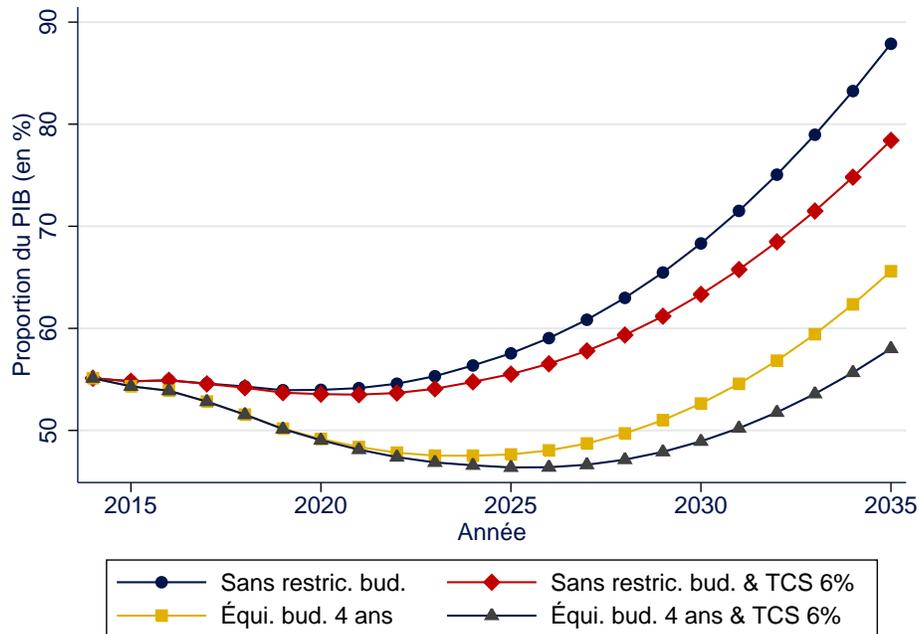


une réduction de la dette brute en pourcentage du PIB à moyen terme et limite au minimum la croissance de la dette brute en pourcentage du PIB. La dette brute atteint 46,3 % du PIB en 2025 et elle augmente seulement à 58,0 % du PIB en 2035.

4 Conclusion

Cette étude projette l'évolution des finances publiques du Québec de 2014-2015 à 2035-2036 afin de voir si le rétablissement de la croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) à son niveau historique et le maintien d'un contrôle des dépenses sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction de la dette (i.e dette brute égale à 45 % du PIB et dette provenant des déficits cumulés égale à 17 % du PIB en 2025-2026). Quatre scénarios permettant d'évaluer les effets de ces politiques sont analysés : 1) un retour aux taux de croissance des dépenses antérieurs à la période de rigueur budgétaire et une croissance plus faible du TCS, 2) un retour aux taux de croissance des dépenses et du TCS à leur niveau historique, 3) un prolongement de la rigueur budgétaire qui assure un maintien de l'équilibre budgétaire jusqu'à l'année financière 2018-2019, et 4) le rétablissement de la croissance historique du TCS et le prolongement de l'effort de restriction budgétaire jusqu'à l'année financière 2018-2019.

Figure 7 – Évolution de la dette brute de 2014 à 2035 (en % du PIB)



Les projections suggèrent pour l'ensemble des scénarios que le vieillissement de la population entrainera au cours des prochaines années une croissance importante des dépenses en santé. De plus, le vieillissement de la population aura probablement pour effet de limiter la croissance des recettes du gouvernement du Québec en ralentissant la croissance de la force de travail et du même coup la croissance économique. Au final, les effets du vieillissement de la population combinés au taux de croissance des dépenses antérieur à la période de rigueur budgétaire engendrent des déficits budgétaires chroniques, ainsi qu'une progression importante de la dette brute en pourcentage du PIB. Le fardeau fiscal déjà très élevé rend difficile le financement de recettes fiscales additionnelles auprès des ménages québécois pour faire face aux soldes budgétaires négatifs à venir. Ce contexte économique suggère donc qu'un réinvestissement important du gouvernement dans ses programmes est peu probable dans les années à venir et qu'il est plus probable qu'une rigueur budgétaire soutenue au niveau de la croissance des dépenses sera nécessaire afin d'atteindre les objectifs de réduction de la dette publique.

L'atteinte de l'équilibre budgétaire de 2015-2016 à 2018-2019 a un effet considérable sur les finances publiques du Québec. Cette politique permet au gouvernement de se rapprocher grandement de l'un de ses objectifs de réduction de la dette qui est une dette brute égale à 45% du PIB en 2025-2026. Dans les projections, la dette brute atteint 47,6% du PIB en 2025-2026 sous une croissance plus faible du TCS. À plus long terme, un équilibre budgétaire durant quatre ans n'est toutefois pas suffisant pour empêcher une croissance importante de la dette brute en pourcentage du PIB. La dette brute augmente de 18 points de pourcentage entre 2025-2026 et 2035-2036 pour finalement atteindre 65,6% du PIB.

Le maintien du taux de croissance du TCS à son niveau historique de 6% contribue de manière substantielle à la réduction des déficits et du poids de la dette brute. Il permet de réduire la dette brute de 1,3% du PIB en 2025-2026, lorsque le gouvernement atteint l'équilibre budgétaire de 2015-2016 à 2018-2019. Cette politique ramène donc la dette brute à 46,3% du PIB en 2025-2026. À plus long terme, l'effet du maintien de la croissance du TCS à 6% augmente de manière importante. Il permet en 2035-2036 de réduire de 7,8 points de pourcentage la dette brute en proportion du PIB, lorsque le gouvernement atteint l'équilibre budgétaire de 2015-2016 à 2018-2019. Cette politique n'est pas négligeable, puisque son effet augmente au moment même où le gouvernement du Québec fait face à des défis importants eu égard au financement de ses dépenses en santé. Malgré tout, elle n'est pas suffisante pour empêcher les tendances haussières du déficit et de la dette qui sont observées dans tous les scénarios.

Un dernier constat est que les sommes importantes accumulées dans le Fonds des générations ne pourront être décaissées pour soutenir la croissance des dépenses sans poser des risques importants pour la solvabilité du gouvernement du Québec. Cela aurait un impact direct sur le solde budgétaire et par le fait même sur la dette et le service de la dette.

Pour terminer, certains enjeux importants tels que les cycles économiques et les effets d'équilibre général n'ont pas été traités dans cette étude. Il serait pertinent d'évaluer à la fois l'effet à court terme des réductions de dépenses publiques sur l'économie du Québec et l'effet à plus long terme de l'accroissement des déficits et de la dette publique. L'évaluation de ces effets permettrait d'effectuer un arbitrage entre ceux-ci. Il serait également pertinent d'évaluer de quelle manière les projections de cette étude sont sensibles à des chocs de productivité ou de croissance de l'économie mondiale. Étant donné l'ampleur du travail nécessaire pour effectuer ces évaluations, nous laissons ces enjeux pour des études ultérieures.

Références

- Bernard, M.-C., Gagné, R., Homsey, M., Stewart, M. et Thériault, L. (2014). Choc démographique et finances publiques : Pour un contrat social durable. Institut du Québec, Ottawa, 62 p.
- Bissonnette, L., Boisclair, D., Clavet, N.-J., Lacroix, G., Marchand, S. et Michaud, P.-C. (2016). SIMUL : A Demographic and Economic Microsimulation Model for Quebec. Rapport technique, Industrial Alliance Research Chair on the Economics of Demographic Change.
- BVGC (2012.). Bureau du vérificateur général du Canada. La viabilité à long terme des finances publiques – Finances Canada (ch.7) dans *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*. Ottawa, 35 p.
- Clavet, N.-J., Duclos, J.-Y., Fortin, B., Marchand, S. et Michaud, P.-C. (2013). Les dépenses en santé du gouvernement du Québec 2013-2030 : projections et déterminants. *CIRANO*, 2013s-45:12 p.

- Desjardins (2014). Les perspectives démographiques plus optimistes du Québec ne renversent pas la tendance baissière prévue pour la croissance économique. Point de vue économique, Desjardins études économiques, 7 p.
- Godbout, L., Fortin, P., Arseneau, M. et St-Cerny, S. (2007). *Oser choisir maintenant : des pistes de solution pour protéger les services publics et assurer l'équité entre les générations*. Presses de l'Université Laval (PUL), 140 p.
- Godbout, L. et Montmarquette, C. (2014). Rapport d'experts sur l'État des finances publiques du Québec. Bibliothèque et Archives nationale du Québec, 41 p.
- Godbout, L., St-Cerny, S., Arseneau, M., Dao, N. H. et Fortin, P. (2014). La soutenabilité budgétaire des finances publiques du gouvernement du Québec. Document de travail 2014/01, 66 p.
- Gouvernement du Québec (2015). Budget de dépenses 2015-2016 : Budget des organismes autres que budgétaires.
- ICIS (2015). Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2015.
- Marchand, S., Bissonnette, L., Blancquaert, A. et Duclos, J.-Y. (2015). SimTax Documentation. Rapport technique, Industrial Alliance Research Chair on the Economics of Demographic Change.
- MELS (2007 à 2013). Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sports. Indicateurs de l'éducation. Bibliothèque nationale du Québec.
- MFQ (2015). Ministère des Finances du Québec. Comptes publics 2014-2015 : États financiers consolidés du gouvernement du Québec. Volume 1, 196 p.
- MFQ (2016). Ministère des Finances du Québec. Le Plan économique du Québec : Budget 2016-2017. Gouvernement du Québec, 17 Mars 2016.
- Sutherland, D., Hoeller, P. et Merola, R. (2012). Consolidation budgétaire : quelle ampleur, quel rythme et quels moyens? OCDE, 31 p.

ANNEXES

A Les missions de l'État

La répartition des dépenses de l'État en fonction de ses missions, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2015, est faite de la manière suivante :¹⁹

Santé et services sociaux :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux ; et
- organismes et fonds spéciaux qui se rattachent à la même mission.

Éducation et culture :

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Ministère de la Culture et des Communications ;
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ; et
- organismes et fonds spéciaux qui se rattachent à la même mission.

Économie et environnement :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (excepté le secteur de l'aide financière aux municipalités et des compensations tenant lieu de taxes) ;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie ; et
- organismes et fonds spéciaux qui se rattachent à cette mission.

Soutien aux personnes et aux familles :

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (excepté le secteur du travail) ;
- Ministère de la Famille ;
- Ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice) ; et
- organismes et fonds spéciaux qui se rattachent à cette mission.

Gouverne et justice :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (secteur de l'aide financière aux municipalités et des compensations tenant lieu de taxes) ;
- Ministère de la Sécurité publique ;

19. Cette répartition est reprise presque intégralement des publications « *Comptes publics* », disponibles dans le site Web du ministère des Finances (e.g. annexe 9 de [MFQ, 2015](#))

- Ministère du Conseil exécutif;
- Secrétariat du Conseil du trésor;
- Ministère de la Justice (excepté secteur de l'accessibilité à la justice);
- Ministère des Finances (excepté le secteur de la gestion de la dette);
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur du travail);
- Assemblée nationale et personnes désignées par celle-ci; et
- organismes et fonds spéciaux contribuant à cette mission.

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée à Revenu Québec appartiennent à cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal.

Service de la dette : Englobe les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

B Tableaux complémentaires

Tableau 3 – Tableau récapitulatif des projections des revenus du gouvernement du Québec

| | Méthode de modélisation |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Impôt des particuliers | Évaluation comptable à partir du système fiscal et des informations sur les individus simulés. |
| Cotisations pour les services de santé | Suit l'évolution du PIB. |
| Impôts des sociétés | Suit l'évolution du PIB. |
| Impôt foncier scolaire | Suit l'évolution du PIB. |
| Taxes à la consommation | Suit l'évolution du PIB en majeure partie, mais dépend aussi de la valeur du crédit d'impôt pour solidarité évaluées de manière comptable. |
| Droits, permis et revenus divers | Suit l'évolution du PIB. |
| Entreprises du gouvernement | Suit l'évolution du PIB. |
| Transfert canadien en matière de santé | Croît de 6% par année entre 2014 et 2016. À partir de 2017, la croissance du transfert suit une moyenne mobile de 3 ans de la croissance du PIB. Un seuil minimum de 3% est fixé. |
| Autres transferts fédéraux | Suit l'évolution du PIB. |

Tableau 4 – Tableau récapitulatif des projections des dépenses du gouvernement du Québec

| | Méthode de modélisation |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Santé (et services sociaux) | |
| Dépenses de programme | Utilisation de dépenses par habitant selon le genre et la catégorie d'âge. Un taux de croissance structurelle des dépenses est fixé à 1,7 % pour l'ensemble des catégories. |
| Entités consolidées | Suit la croissance de la population et du PIB par habitant. |
| Éducation (et culture) | |
| Dépenses des commissions scolaires | Utilisation de dépenses par étudiant selon le nombre d'étudiants projeté pour ce niveau de scolarité. Un taux de croissance structurelle des dépenses est fixé à 2,7 %. |
| Dépenses au niveau collégial | Utilisation de dépenses par étudiant selon le nombre d'étudiants projeté pour ce niveau de scolarité. Un taux de croissance structurelle des dépenses est fixé à 0,77 %. |
| Dépenses au niveau universitaires | Utilisation de dépenses par étudiant selon le nombre d'étudiants projeté pour ce niveau de scolarité. Un taux de croissance structurelle des dépenses est fixé à 1,64 %. |
| Entités consolidées et dépenses de programme en culture | Suit la croissance de la population et du PIB par habitant. |
| Autres dépenses | |
| Aide sociale | Évaluation comptable à partir du règlement de l'aide sociale et des informations sur les individus simulés. |
| Prime au travail | Évaluation comptable à partir du système fiscal et des informations sur les individus simulés. |
| Soutien aux enfants | Évaluation comptable à partir du système fiscal et des informations sur les individus simulés. |
| Économie et environnement | Suit la croissance de la population et du PIB par habitant. |
| Gouverne et justice | Suit la croissance de la population et du PIB par habitant. |
| Autres dépenses | Suit la croissance de la population et du PIB par habitant. |
| Service de la dette | Évaluation à partir de la valeur projetée de la dette et d'un taux d'intérêt nominal de 5,14 %. |

Tableau 5 – Tableau récapitulatif des projections des autres agrégats du gouvernement du Québec

| | Méthode de modélisation |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Solde budgétaire | Revenus totaux moins les dépenses totales. |
| Dette totale (dette brute + Fonds des générations) | Évolue en fonction des soldes budgétaires évalués. |
| Dette brute | Dette totale moins la valeur comptable évaluée du Fonds des générations. |
| Revenus dédiés au Fonds des générations | Suit les projections du gouvernement du Québec jusqu'en 2019. Par la suite les projections suivent l'évolution du PIB réel. |
| Revenu de placement comptabilisé du Fonds des générations | Évaluation à partir d'un taux de rendement de 6,15 %. |
| Valeur comptable du Fonds des générations | Évolue en fonction de la somme des revenus dédiés au Fonds et des revenus de placement comptabilisés. |
| PIB | Suit l'évolution projetée par Desjardins (2014) et utilisation d'un taux d'inflation de 2 % pour convertir la valeur réelle en valeur nominale. |

Tableau 6 – Taux de croissance annuels moyens des dépenses de 2015 à 2035

| | Années | | | | 2015-2035 |
|-----------------------------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2015-2020 | 2021-2025 | 2026-2030 | 2031-2035 | |
| <i>Sans restric. bud.</i> | : | | | | |
| Santé et services sociaux | 5,19 % | 5,49 % | 5,60 % | 5,50 % | 5,43 % |
| Éducation et culture | 4,00 % | 4,79 % | 5,07 % | 4,76 % | 4,62 % |
| Autres | 3,06 % | 3,06 % | 3,25 % | 3,26 % | 3,15 % |
| Service de la dette | 3,95 % | 5,28 % | 7,43 % | 8,89 % | 6,27 % |
| Versements Fonds gen. | 16,93 %† | 6,23 % | 6,23 % | 6,23 % | 9,29 % |
| <i>Total</i> | 4,41 % | 4,72 % | 5,15 % | 5,31 % | 4,87 % |
| <i>Sans restric. bud. & TCS 6%</i> | | | | | |
| Santé et services sociaux | 5,19 % | 5,49 % | 5,60 % | 5,50 % | 5,43 % |
| Éducation et culture | 4,00 % | 4,79 % | 5,07 % | 4,76 % | 4,62 % |
| Autres | 3,06 % | 3,06 % | 3,25 % | 3,26 % | 3,15 % |
| Service de la dette | 3,87 % | 4,84 % | 6,74 % | 8,19 % | 5,81 % |
| Versements Fonds gen. | 16,93 % | 6,23 % | 6,23 % | 6,23 % | 9,29 % |
| <i>Total</i> | 4,40 % | 4,67 % | 5,07 % | 5,20 % | 4,81 % |
| <i>Équi. bud. 4 ans</i> | | | | | |
| Santé et services sociaux | 4,43 % | 5,49 % | 5,60 % | 5,50 % | 5,22 % |
| Éducation et culture | 3,25 % | 4,79 % | 5,07 % | 4,76 % | 4,41 % |
| Autres | 2,46 % | 3,05 % | 3,23 % | 3,24 % | 2,97 % |
| Service de la dette | 2,80 % | 3,59 % | 6,14 % | 8,24 % | 5,08 % |
| Versements Fonds gen. | 16,93 % | 6,23 % | 6,23 % | 6,23 % | 9,29 % |
| <i>Total</i> | 3,67 % | 4,54 % | 4,99 % | 5,16 % | 4,55 % |
| <i>Équi. bud. 4 ans & TCS 6%</i> | | | | | |
| Santé et services sociaux | 4,50 % | 5,49 % | 5,60 % | 5,50 % | 5,24 % |
| Éducation et culture | 3,31 % | 4,79 % | 5,07 % | 4,76 % | 4,43 % |
| Autres | 2,51 % | 3,05 % | 3,23 % | 3,24 % | 2,99 % |
| Service de la dette | 2,79 % | 3,25 % | 5,42 % | 7,40 % | 4,62 % |
| Versements Fonds gen. | 16,93 % | 6,23 % | 6,23 % | 6,23 % | 9,29 % |
| <i>Total</i> | 3,72 % | 4,51 % | 4,92 % | 5,05 % | 4,51 % |

† Le taux de croissance des versements au Fonds des générations de 16,93 %, pour la période 2015-2020, s'explique par l'ajout de deux nouvelles sources de revenu du gouvernement aux versements au Fonds (soit les revenus miniers en 2015-2016 et la contribution additionnelle d'Hydro-Québec en 2017-2018).